



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 16	<b><u>Etaient présents :</u></b> Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEVISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe
Nombre de suffrages : 17	
<u>Date de convocation</u> 13/04/2026	
<u>Date d'affichage</u> 13/04/2026	<b><u>Procuration(s) :</u></b> M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEVISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie
VOTE : adoptée à l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 4	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>  <b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> M. BETHUNE Christian, M. DEVISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin
	A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : M. PACCOUD François

**Numéro interne de l'acte : 2026-33**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Pascal SOUCHE

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la commission Finances du 23 février 2026,

SLOW

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2024		94 203,29	1 386 314,33		1 292 111,04	
<i>Budget primitif</i>	<b>1 688 612,29</b>	<b>1 688 612,29</b>	<b>2 669 844,79</b>	<b>2 669 844,79</b>		
Opérations exercice	1 474 005,57	1 614 874,81	941 069,05	2 277 048,63	2 415 074,62	3 891 923,44
Total	1 474 005,57	1 709 078,10	2 327 383,38	2 277 048,63	3 707 185,66	3 891 923,44
Résultat de clôture		235 072,53	50 334,75			184 737,78
Restes à réaliser pour 2026			74 552,86	133 061,80	74 552,86	133 061,80
Total cumulé	1 474 005,57	1 709 078,10	2 401 936,24	2 410 110,43	3 781 738,52	4 024 985,24
Résultat définitif		235 072,53		8 174,19		243 249,72

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de CORNAS,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal,

Monsieur le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (4 abstentions : Mme Jessica DESBOS THEURET, Monsieur Christophe VERCASSON, Mme Stéphanie GARNIER VALLA et M. Kevin GUILLAUME),

madame la maire n'ayant pas pris part au vote.

SLOW

**Article 1** : d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de CORNAS

**Article 2** : de donner pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. PACCOUD François



La Maire,  
Mme HEBRARD Magali



